

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juin 2020

L' an 2020 et le 10 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de ALBARET David Maire.

Présents : M. ALBARET David, M. ALECHKINE Jean, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, Mme GUENARD Sabrina, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. HENRY Tristan, M. NONNENMACHER Guillaume, M. RODRIGUEZ Manuel, M. SCHMITT Alain

Invité : M. Perez Axel

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 11

Date de la convocation : 05/06/2020

Date d'affichage : 05/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Blois le : 15/06/2020 et publication ou notification du : 15/06/2020

A été nommée secrétaire : Mme GUENARD Sabrina

SOMMAIRE

- Présentation de la communication communale future par M Axel Perez
- Externalisation de la communication - DEL2020 -013
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Désignation des représentants de la commune dans les syndicats intercommunaux - DEL2020 -014
- Désignation des représentants aux commissions obligatoires - DEL2020 -015
- Commissions Communales : définition et désignation des membres - DEL2020 -016
- Délégations d'attributions du conseil municipal au maire - DEL2020 -017
- Devis taille-haies et souffleur - DEL2020 -018
- Report des travaux de changement de menuiseries (logements communaux)
- Prime exceptionnelle destinée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire
- Nettoyage et désinfection de la mairie - DEL2020 -019
- Questions diverses

Présentation du projet de communication pour la municipalité par M. Axel Perez, société « pleine ouverture ».

M. Perez se présente. Graphiste et Photographe professionnel, Axel Perez vit entre Lestiou et Paris depuis plusieurs années, il a vu ce village évoluer, ce qui lui a donné envie d'assister, au regard de ses valeurs, l'association Loisirs et Animations dans ses actions afin de dynamiser le village. Son expérience et son œil professionnel ont permis durant le confinement de porter un regard neuf sur la communication globale du village. Il a ainsi rédigé plusieurs reportages témoins sur les habitants de Lestiou durant cette singulière période. Publiés sur sa page Facebook et relégués par plusieurs habitants, Axel Perez présente ses travaux aux élus qui n'en auraient pas encore pris connaissance.

C'est avec attention qu'il étudie le bulletin municipal « Le Gobion » depuis plusieurs mois et souhaiterait y apporter des améliorations, plus à l'image de cette jeune équipe d'élus.

D'après M. Axel Perez, il faut revoir le format, le nom et le contenu, créer de nouvelles rubriques pour au final obtenir un document qui « donne envie » d'être lu.

S'en suit une discussion avec le conseil municipal. Sabrina Guénard apprécierait que ce bulletin traduise les préoccupations des habitants, peut-être par le moyen d'un cahier de « doléances » mis à disposition à l'accueil de la mairie.

Guillaume Nonnenmacher aimerait y retrouver les portraits d'artisans, des jeunes du village et demande ce qu'il adviendra du site internet. M. le maire indique que le site restera sous contrôle du maire et de la secrétaire, et que M. Axel Perez l'enrichira d'articles et des photos. Le graphisme sera mis en cohérence avec le nouveau bulletin.

Sur la périodicité du bulletin : Elle reste à définir, mais il semble important de fixer des dates et des échéances. Un rendez-vous mensuel avec les habitants de Lestiou paraît pertinent.

Cette nouvelle dynamique doit aussi se traduire par une présence sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram.

Sa présentation achevée, M. Axel Perez quitte la séance.

M. David Albaret, maire, prend la parole et explique sa motivation à voir adopter cette solution :

Le bulletin mensuel nécessitait auparavant une mobilisation hebdomadaire de la commission communication (4 élus, dont 2 retraités). Il ne voit pas qui, après sondage parmi les nouveaux élus, tous actifs, pourrait consacrer son temps à l'élaboration de ce bulletin, sans compter la mise en page et la finalisation qui demandait 1 à 2 journées de travail mensuel à la secrétaire.

D'autre part, M. David Albaret souhaite rendre le village plus dynamique et attrayant en rénovant complètement la communication tant sur la forme que sur le fond.

Il précise que la proposition de M. Axel Perez serait une prestation « 3 en 1 » :

- la refonte du graphisme du bulletin, construit et mis en page par lui-même. Le bulletin imprimé, plié et agrafé sera fourni à la mairie qui n'aura plus qu'à le distribuer.
- la couverture (images et textes) de tous les évènements de la commune par un photographe professionnel (ainsi que le site internet)
- la création et l'animation des réseaux sociaux.

Externalisation de la communication - réf : DEL2020 -013

M le maire propose au conseil municipal de sous-traiter l'ensemble de la communication à un professionnel en précisant que cela implique :

- une réflexion globale sur la communication extérieure, avec mise en place d'une stratégie permettant d'améliorer l'image et l'attractivité de la commune
- la refonte du bulletin municipal, ainsi que sa mise en œuvre mensuelle
- la rénovation du site internet (qui restera sous contrôle du maire)
- l'ouverture et l'animation d'un compte Facebook et Instagram

Il est convenu de travailler avec M. Axel Perez, domicilié 24 rue de Belfort à 75011 Paris, pour une durée de 1 an à raison de 1 500 € TTC/mois, ce qui fait un total de 18 000 € TTC. M. Axel Perez travaillera sous le contrôle du maire et en étroite collaboration avec la commission communication.

A l'issue de cette période d'une année, bilan sera fait par ladite commission et le conseil municipal statuera sur sa reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et charge M. le maire de signer tout document s'y afférant.

Voté à l'unanimité (pour : 11 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Désignation des représentants de la commune dans les syndicats intercommunaux - réf : DEL2020 -014

Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, désigne les représentants de la Commune auprès des structures intercommunales suivantes :

Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Educatives des Trois Maillets (SIVOSE) :

Sont élus à la majorité absolue :

3 titulaires : M. David ALBARET M. Manuel RODRIGUEZ M. Alain SCHMITT

1 suppléant : Guillaume NONNENMACHER

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)

Sont élus à la majorité absolue :

1 titulaire : M. Frédéric GUILLONNEAU

1 suppléant : Mme Sandrine FONTAINE

Syndicat Val d'Eau

Sont élus à la majorité absolue :

1 titulaire : M. Jean-Pierre DURAND

1 suppléant : M. Jean ALECHKINE

CCBVL commission PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Sont désignés à la majorité absolue :

1 titulaire : M. Tristan HENRY

1 suppléant : Mme Marie BELLAMY

1 agent/technicien : Mme Eva KABELITZ

Syndicat des ordures ménagères (SIEOM)

C'est la communauté de communes qui adhère à ce syndicat et qui élira ses représentants.

Chaque commune devra proposer deux noms (un titulaire et un suppléant).

Pour la commune de Lestiou sont proposés :

Titulaire : M Frédéric GUILLONNEAU

Suppléant : M Tristan HENRY

Voté à l'unanimité (pour : 11 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Désignation des représentants aux commissions obligatoires - réf : DEL2020 -015

Le conseil municipal désigne les représentants de la commune aux différentes commissions.
Sont élus à la majorité absolue :

Commission locale d'information

Titulaire : M Jean ALECHKINE
Suppléant : Sabrina GUENARD

Commission de Contrôle des Listes Electorales

Titulaire : Marie BELLAMY
Suppléant : Sandrine FONTAINE

Commission d'appel d'offres

Titulaires : Manuel RODRIGUEZ Marie BELLAMY Frédéric GUILLONNEAU
Suppléants : Sandrine FONTAINE Jean ALECHKINE Guillaume NONNENMACHER

Commission communale des impôts directs

Nomination de 24 candidats parmi lesquels le directeur régional/départemental des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Titulaires	Suppléants
1 Tristan HENRY	1 Pierre Cornil
2 Frédéric GUILLONNEAU	2 Jean-Yves LARCHE
3 Jean-Pierre DURAND	3 Martine LABARRIERE
4 Sabrina GUENARD	4 Laurent JOLLY
5 Marie BELLAMY	5 Pascal COUET
6 Jean ALECHKINE	6 Annick BIDRON
7 Alain SCHMITT	7 Marie-Thérèse HIAULT
8 Corinne MARTINOT	8 Philippe GAYON
9 Nicole COMBREDET	9 Reynald DUBUISSON
10 Emmanuelle LAURENT-BEAULIEU	10 Antoinette NADOT
11 Pierre MILET	11 Philippe LAVALLART
12 Jean-Pierre LOLIVE	12 Eva KABELITZ

Référent militaire :

Titulaire : Jean ALECHKINE
Suppléant : Guillaume NONNENMACHER

Voté à l'unanimité (pour : 11 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Commissions Communales : définition et désignation des membres - réf : DEL2020 -016

La commission Administration & personnel :

Ses compétences : Organisation des services publics communaux - gestion du personnel communal - réflexion sur la création de nouvelles Commissions - gestion des assurances

Ses membres :

Président : M David ALBARET
Vice-président : Mme Sandrine FONTAINE
Membre : Marie BELLAMY

La commission Finances :

Ses compétences : Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) - Examen des demandes de subventions des associations - Gestion de la dette et des emprunts - Gérer au mieux le budget pour réaliser des économies permettant la réalisation des projets définis

Ses membres :

Président : M David ALBARET
Vice-président : M Frédéric GUILLONNEAU
Membres : M Jean ALECHKINE, M Manuel RODRIGUEZ, Mme Sandrine FONTAINE,
M Guillaume NONNENMACHER

La commission Urbanisme, Bâtiment, Voirie, Cimetière, Travaux et Sécurité :

Ses compétences : Gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme - Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux - Programmation des travaux d'entretien des routes communales - Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), modification de la circulation suite à une demande de raccordement, ...) - Réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, ...) - Numérotation et dénomination des voies – gestion du cimetière communal

Ses membres :

Président : M David ALBARET
Vice-président : M Jean-Pierre DURAND
Membres : M Jean ALECHKINE, Mme Marie BELLAMY, Mme Sandrine FONTAINE,
Mme Sabrina GUENARD, M Frédéric GUILLONNEAU, M Tristan HENRY,
M Guillaume NONNENMACHER, M Manuel RODRIGUEZ, M Alain Schmitt

La commission Action sociale, Solidarité et Âge de la vie :

Ses compétences : Définition de la politique sociale mise en œuvre par la commune, notamment dans la recherche et dans la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté – Gestion des actions en faveur des aînés – Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance

Ses membres :

Président : M David ALBARET
Vice-président : Mme Sabrina GUENARD
Membres : M Alain SCHMITT, M Tristan HENRY, Mme Sandrine FONTAINE, M Manuel RODRIGUEZ

La commission Communication, informations municipales :

Ses compétences : Élaboration du journal communal - Gestion du site internet de la mairie - Organisation de rencontres citoyennes - Contact avec la presse - réseaux sociaux

Ses membres :

Président : M David ALBARET
Vice-président : M Manuel RODRIGUEZ
Membre : Mme Sabrina GUENARD

La commission Citoyenneté, Sport, Culture, Vie associative :

Ses compétences : Réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour redynamiser la vie locale et économique - Organisation d'événements et activités culturelles - Relation et relais avec les associations locales - Organisation d'événements et activités sportives – Valoriser la citoyenneté

Ses membres :

Président : M David ALBARET

Vice-président : M Manuel RODRIGUEZ

Membres : M Alain SCHMITT, M Jean ALECHKINE, M Tristan HENRY, Mme Marie BELLAMY, M Jean-Pierre DURAND, M Guillaume NONNENMACHER

La commission Patrimoine, Environnement et Espaces verts :

Ses compétences : Entretenir et mettre en valeur le patrimoine communal en l'adaptant au développement durable, à l'écologie, aux besoins des usagers et des services - Gestion des questions relatives à la biodiversité et aux espaces verts communaux - Préservation et valorisation des zones remarquables de la commune - Valorisation du patrimoine historique

Ses membres :

Président : M David ALBARET

Vice-président : M Frédéric GUILLONNEAU

Membres : Mme Sabrina GUENARD, M Jean ALECHKINE, M Jean-Pierre DURAND, M Alain SCHMITT, M Guillaume NONNENMACHER, M Manuel RODRIGUEZ, M Tristan HENRY

Voté à l'unanimité (pour : 11 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Délégations d'attributions du conseil municipal au maire - réf : DEL2020 -017

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire tout ou partie des attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer les attributions suivantes au maire, et ce pour la durée du mandat, sauf en cas de prise d'une nouvelle délibération :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

11° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

12° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

13° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

14° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

15° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Voté à l'unanimité (pour : 11 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Devis taille-haies et souffleur - réf : DEL2020 -018

Le 14 mai dernier, M. Pascal Guénin, alors encore maire de la commune, a signé deux devis en investissement pour l'acquisition d'un taille-haie à batterie et d'un souffleur auprès de la société Equip'Jardin, sans avoir fait valider cette décision par une délibération du conseil municipal et sans aucune mise en concurrence.

Sans une validation par le conseil municipal, il n'est pas possible d'honorer la facture.

M. David Albaret, maire, présente le devis suivant :

Taille haies à batterie PELLENC HELION 2 1 452,88 € HT..... 1743,46 € TTC avec batterie, cordon adaptateur, harnais alpha, chargeur 2,2 A, lamier de 75 cm

Souffleur à feuilles à dos, Stihl.....529,21 € HT635,05 € TTC Moteur thermique 2 temps

M. Frédéric Guillonnet s'étonne que le maire ait signé ce devis sans mise en concurrence et sans délibération à la date du 14 mai, alors même que le nouveau conseil était élu et qu'il n'y avait pas urgence. De plus il s'interroge : il est prévu l'achat d'un taille-haie à batterie, mais le souffleur est thermique, il serait plus judicieux de s'équiper dans la même gamme d'appareils compatibles.

M. Jean-Pierre Durand ajoute qu'il serait souhaitable de recenser tout l'outillage de l'atelier avant d'investir dans du nouveau matériel.

Après en avoir débattu, le conseil décide de refuser ce devis et charge M le maire d'informer la société Equip'jardin.

Si l'achat de ce matériel est nécessaire, de nouveaux devis seront demandés à au moins deux sociétés et le conseil pourra statuer lors d'une prochaine séance.

Voté à la majorité (pour : 2 voix, contre : 8 voix, abstentions : 1 voix)

Report des travaux de changement de menuiseries (logements communaux)

M. le maire explique : l'ancienne municipalité avait validé un devis pour le changement de toutes les fenêtres des deux logements situés en face de la mairie.

Ces travaux devaient débuter en semaine 28 (6 juillet 2020), mais ceci pose un problème car des hirondelles ont installé leurs nids sur plusieurs de ces fenêtres et leur destruction est interdite. En conséquence, un report est demandé, ce qui devrait permettre par ailleurs d'obtenir un devis pour la peinture intérieure, en complément.

Une visite des deux logements est prévue le lundi 15 juin 2020 à 17 h 30.

Il semble que se limiter à changer les fenêtres ne résoudra pas les problèmes d'humidité récurrents. Il faut réétudier l'ensemble des travaux à mener dans ces deux logements.

Prime exceptionnelle destinée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

Le maire sortant, M. Pascal Guénin, avait exprimé le souhait qu'une prime soit attribuée à l'agent contractuel, présent durant la période de confinement.

Cette possibilité a été évoquée lors d'une réunion du maire et des adjoints.

Mme Sandrine Fontaine résume la position adoptée : Cette prime a été instaurée pour saluer l'investissement des agents ayant fait un effort exceptionnel pendant la crise.

A Lestiou, l'agent en place a certes effectué son travail pendant cette période, mais cela n'a pas généré de surcroît d'activité ni d'heures supplémentaires. L'agent n'a pas été exposé à des risques d'infection, puisqu'il travaillait seul et à l'extérieur.

Elle ajoute que cet agent a, pendant la période de confinement, donné satisfaction dans son travail mais qu'il y a d'autres moyens de récompenser son investissement qu'en passant par cette prime.

Le conseil municipal exprime son accord sur cette position.

Nettoyage et désinfection de la mairie - réf : DEL2020 -019

En raison de l'absence pour maladie de l'agent d'entretien, M le maire propose le recrutement d'une femme de ménage à raison de 3 h/sem. pour assurer le nettoyage et la désinfection des locaux de la mairie durant le mois de juin (4 semaines). Ce contrat pourra être prorogé pour toute la durée de l'arrêt de travail de l'agent en cas de prolongation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acceptation ce proposition et charge M le maire de signer le contrat.

Voté à l'unanimité (pour : 11 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

Prochain conseil municipal : jeudi 25 juin 2020

Le maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé, clôt la séance à 21 h 45.

En mairie, le 15/06/2020
Le Maire
David ALBARET